Syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais

Le Président du Syndicat mixte
Président de Dijon métropole
Ancien ministre

Mesdames, Messieurs,
Les délégués titulaires du Comité syndical

Dijon, le 27 novembre 2024

Nos réf. : AB/AD/2024-51
Affaire suivie par : Anne BERTHOMIER, Directrice

Objet : Convocation Comité syndical

Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais qui se tiendra le :

Mardi 3 décembre 2024 à 18 heures
Salle du Conseil Alain Millot
40 avenue du Drapeau
21000 DIJON

et dont vous trouverez l'ordre du jour ci-joint.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, je vous laisse le soin, en votre qualité de délégué titulaire, de prévenir votre délégué suppléant. Si toutefois, le délégué suppléant était à son tour empêché, vous pouvez donner une procuration écrite à un autre délégué titulaire issu du même EPCI.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN

Syndicat mixte du Schéma de COhérence Territoriale du Dijonnais
40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 50 37 02 - Fax : 03 80 50 13 36
scotdudijonnais@grand-dijon.fr
www.grand-dijon.fr/regards-sur/territoire/le-scot/

Syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais

Le Président du Syndicat mixte
Président de Dijon métropole
Ancien ministre

Mesdames, Messieurs,
Les délégués suppléants du Comité syndical

Dijon, le 27 novembre 2024

Nos réf. : AB/AD/2024-52
Affaire suivie par : Anne BERTHOMIER, Directrice

Objet : Convocation Comité syndical

Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine réunion du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais se tiendra le :

Mardi 3 décembre 2024 à 18 heures
Salle du Conseil Alain Millot
40 avenue du Drapeau
21000 DIJON

et dont vous trouverez l'ordre du jour ci-joint.

Si toutefois, le délégué titulaire est dans l'impossibilité d'assister à cette séance, il lui est laissé le soin de vous prévenir et il vous appartiendra de le remplacer et de prendre part aux votes. Dans le cas où vous seriez à votre tour empêché, le délégué titulaire peut donner une procuration écrite à un autre délégué titulaire issu du même EPCI.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN

Syndicat mixte du Schéma de COhérence Territoriale du Dijonnais
40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 50 37 02 - Fax : 03 80 50 13 36
scotdudijonnais@grand-dijon.fr
www.grand-dijon.fr/regards-sur/territoire/le-scot/